



à : MAGASIN xxxx

Objet : Opération de **RETRAIT** de Produits

Revel, le 1^{er} mars 2021

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que le lot n° 20211120 portant la **DDM 20/11/2021** du produit **Riz cuisine SOY 20cl** dont une partie vous a été livrée, présente un défaut de conformité réglementaire.

En effet, une non-conformité a été détectée dans un lot d'enzyme que nous avons utilisé pour cette production. Cela ne représente pas de risque sanitaire pour les consommateurs, cependant, nous devons procéder à son retrait.

Nous vous demandons de bien vouloir retirer toutes les unités de ce lot de la vente afin d'en stopper la commercialisation et de les détruire. Merci de renvoyer à votre distributeur le bon de destruction ci-joint mentionnant DDM et nombre d'UC détruites. Nous vous transmettrons l'avoir correspondant en suivant.

IMPORTANT : nous avons besoin du bon de destruction pour vous transmettre l'avoir correspondant. En effet ce justificatif nous est indispensable pour suivre la démarche auprès de notre fournisseur d'ingrédient et de son assurance.

Espérant que vous ne nous tiendrez pas rigueur de cette mesure qui n'est que le reflet de notre vigilance pour vous procurer le meilleur service en toutes circonstances,

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pascal Maignan
Directeur Commercial